



PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE DE SIGEAN

Du jeudi 23 octobre 2025 à 14 h 30

Nombre de conseillers

Présents : 9

Votants : 12

En exercice : 13

Présents : Michel JAMMES, Brigitte CAVERIVIERE, Laure TONDON, Sylvie LASSERRE, Claudette PYBOT, Jean-Pierre DUVIVIER, Catherine MENA, Claudine RIGAUD, Jeanine PASCAL

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des

Collectivités Locales : Michel SANTANAC par Laure TONDON
Madeleine PLA par Sylvie LASSERRE
Monique CAYROL par Brigitte CAVERIVIERE

Absents : Carlo ATTIE

Secrétaire de séance : Laure TONDON

Le quorum étant constaté, Monsieur le Président ouvre la séance à 14 h 30.

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du jeudi 12 juin 2025
- 2 Secours exceptionnel - Demande d'aide financière au CCAS de SIGEAN
- 3 Délégation du Conseil d'Administration au Président

- **Affaires diverses**

Rapport 1 : Approbation du Procès-verbal du jeudi 12 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du jeudi 12 juin 2025 est soumis au Conseil d'Administration en vue de son approbation.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Adoption du procès-verbal à l'unanimité des présents et des représentés

Rapport 2 : Secours exceptionnel – Demande d'aide financière au CCAS de SIGEAN :

Il est proposé à l'assemblée d'étudier la demande d'aide financière concernant une personne ayant le syndrome de Diogène pour le nettoyage et le désencombrement de son domicile. Un plan d'aide en partenariat est proposé.

La société de nettoyage « EXTREME NETTOYAGE AUDE » a présenté un devis de 1500 euros. Le Conseil Départemental interviendrait à hauteur de 500 euros, le Secours Catholique à hauteur de 300 euros, la personne elle-même à hauteur de 200 euros. Les organismes suivants ainsi que la DAC 11 nous demandent si la municipalité pourrait intervenir à hauteur de 500 euros.

Une mise en place du personnel soignant interviendrait à la suite de la remise en état du logement pour les soins médicaux de cette personne, ainsi que des auxiliaires de vie pour le maintien en ordre du logement.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des présents et des représentés.

Délibération n° DEL-2025-010

Rapport 3 : Délégation du Conseil d'Administration au Président

Il est proposé au Conseil de déléguer au Président le pouvoir d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des présents et des représentés.

Délibération n° DEL-2025-011

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de conseillers	19
Présents	19
Votants	12
En exercice	19

L'an deux mille vingt cinq
Le jeudi 23 octobre à 14 h 30
Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JAMMES, Président

Date de convocation du CCAS : jeudi 16 octobre 2025

Objet :
Délégation du Conseil
d'Administration au
Président
Art L 2122-22 CGCT

Présents : Michel JAMMES, Brigitte CAVERIVIERE, Laure TONDON, Sylvie LASSERRE, Claudette PYBOT, Jean-Pierre DUVIVIER, Catherine MENA, Claudine RIGAUD, Jeanine PASCAL

Représentées : Michel SANTANAC par Laure TONDON
Madeleine PLA par Sylvie LASSERRE
Monique CAYROL par Brigitte CAVERIVIERE

Absents : Carlo ATTIE

Secrétaire de séance : Laure TONDON

VU l'article L2122-22, Alinéa 9° du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que, dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale, le Conseil peut déléguer certains de ses pouvoirs au Président, dans les limites fixées par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil de déléguer au Président le pouvoir suivant :

ACCEPTER les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20251023-DEL-2025-011B-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

DECIDE de consentir au Président la délégation dans les conditions exposées,

PRECISE que :

- La délégation ci-dessus est accordée pour la durée du mandat du Président.
- Les décisions prises par le Président en vertu de l'article L2122-22, Alinéa 9° sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils d'Administrations portant sur les mêmes objets.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Et ont signé, au registre, les membres présents.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 12/12/2025
Et de la publication le 07/01/2026
Réception en Préfecture le 12/12/2025

Le Président,
Michel JAMMES



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président,
Michel JAMMES



Secrétaire de séance,
Laure TONDON

Accusé de réception en préfecture
011-281100275-20251023-DEL-2025-011b-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Les différents ateliers seniors sur la commune

Il est proposé aux seniors de plus de 60 ans différents ateliers :

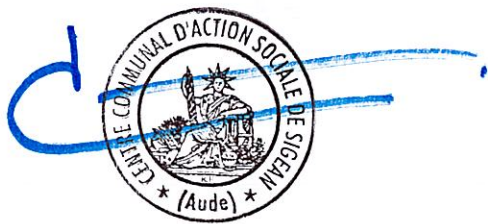
- Ateliers Tablettes/Smartphones Coup de pouce connexion
- Ateliers numériques Arnaques et virus
- Ateliers nutrition Tout part de l'assiette
- Ateliers Activités adaptés : Prévention des chutes

Fin de la séance à 14 H 50

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Liste des délibérations mise en ligne sur le site de la commune le : 06 novembre 2025

Le Président
Michel JAMMES



La Secrétaire de séance,
Laure TONDON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. TONDON", written over a horizontal line.